



# LE COURRIER

*Avril 2016*

## **Le mot du maire**

Ca y est, le Préfet a rendu sa copie et fusionne les deux intercommunalités de Seille et Mauchère et du Grand Couronné dans l'intégralité de leurs périmètres, avec les communes de BRATTE, MOIVRONS et VILLERS LES MOIVRONS.

Comme vous le savez, je fais partie de ce groupe de maires qui milite pour un périmètre différent. Nous souhaitons en effet un regroupement avec les communes du nord du grand couronné (avec pour limite la N 74, Route de Château Salins) mais avec une attache avec le Val de Lorraine, en rejoignant la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La carte proposée par les services de l'Etat et validée par des « grands élus » pose un problème de cohérence tant sur le futur territoire de cette intercommunalité que sur sa politique de développement au service de la population.

Avec le Grand Couronné, il faudra 40 km et 50 minutes de route de campagne pour aller de RAUCOURT au Nord à HARAUCOURT au Sud. Avec un pied dans le Val de Lorraine et l'autre dans le Lunévillois, c'est un espace où « on se tourne le dos », les pôles d'attractivité sont éclatés entre PONT À MOUSSON, POMPEY-FROUARD, NANCY et LUNÉVILLE. Un territoire qui ne comprend aucun bourg centre sur lequel auraient pu se concentrer des politiques de services publics et des centres de mutualisation de services.

Au niveau des politiques de développement au service de la population, les cultures de travail et les pratiques sont très différentes. Avec Seille et Mauchère nous avons développé ensemble, depuis plus de 20 ans et par un lien fort entre les villages, avec les différents acteurs associatifs et économiques, de vrais outils au service de tous. Le grand Couronné s'est construit autour de deux grands axes : la politique de l'eau et de l'assainissement, et la petite enfance avec la construction de crèches. Deux conceptions de l'intercommunalité devront se confronter et je l'espère évoluer vers la construction d'un outil communautaire efficace.

L'impact pour notre commune est d'abord financier, avec de vraies questions. La reprise des emprunts de notre nouvelle école, la participation à la construction du gymnase de NOMENY, et d'autres charges risquent d'être supportées par les budgets communaux, donc par notre fiscalité ; un effort d'autant plus conséquent dans le contexte des baisses de dotations. Les pages suivantes consacrées au budget vous éclaireront sur nos contraintes.

Le chemin est encore long pour vos élus qui devront être très attentifs aux intérêts de la commune et poursuivre en intercommunalité le combat de leurs prédécesseurs pour continuer à développer ensemble des projets au service de tous.

## Le budget communal

Les élus communaux ont souhaité que cette présentation soit la plus précise possible au regard des enjeux qu'ils doivent gérer : baisse des financements des collectivités, évolution de l'intercommunalité, dépenses imposées par l'environnement externe, charges liées à des normes plus strictes, ....

## Un budget de plus en plus contraint par des facteurs extérieurs

Nos dépenses de fonctionnement en 2015 s'élèvent à 221 411 € dont il faut retirer à ce montant des écritures de régularisation liées à la vente des terrains Rue du Château de 67 913 € et 15 220 € de reversement de fiscalité à l'Etat au titre du fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Le montant total des dépenses de fonctionnement est donc de **138 278 €** et se répartit comme suit :

DÉPENSES		% du budget	RECETTES		% du budget
Charges à caractère général	<b>33 160 €</b>	21,6 %	Produits des services	<b>5 655 €</b>	3,8 %
Charges de personnel	<b>29 896 €</b>	19,5 %	Impôts et taxes	<b>42 648 €</b>	31,5 %
Autres charges de gestion : Dont contributions aux SIS de la Seille et de Nomeny, Syndicat de curage, Service incendie et secours...	<b>71 675 €</b>	46,7 %	Dotations et participations de l'Etat	<b>64 189 €</b>	42,6 %
	<b>55 476 €</b>	36,15 %			
Charges financières	<b>3 547 €</b>	2,31 %	Autres produits (baux communaux (terrains agricoles et immeubles, salle polyvalente)	<b>21 783 €</b>	14,5 %
			Produits exceptionnels	<b>1 236 €</b>	0,8 %
Total	<b>138 278 €</b>		Total	<b>135 511 €</b>	

Soit un déficit de **2 767 €**, absorbés par le solde très positif des années antérieures (**36 815 €**) qui laisse un peu de marge. Cet excédent est dû en grande partie à la vente, il y a quelques années, du terrain à construire sur la place communale qui sert de fonds de roulement, en prévision d'années difficiles.

Comme vous pouvez aussi le constater, **un tiers du budget est consacré au financement des organismes extérieurs**, participations pour lesquelles la commune n'a pas de prise. Les services de secours demandent chaque année une contribution de l'ordre de 6 300 €. L'école et le collège 48 200 €.

Un bon point sur **la maîtrise des dépenses courantes** dont le montant prévu était de 42 340 € et la réalisation de 33 159 € ? soit une économie de l'ordre de 9 200 €. Il en est de même pour les charges de personnel qui sont en léger retrait (- 2 635 €) et l'indemnité des élus (maire et adjoints) qui reste inchangée à 12 272 €.

## Une baisse des dotations

Cette baisse concerne tout d'abord la Dotation Générale de Fonctionnement allouée par l'Etat. De 30 760 € en 2015 à 28 720 € en 2016, elle aurait dû diminuer plus fortement de 10% en 2016. Si la baisse est atténuée, c'est en raison de l'effort fiscal régulier qui vous est demandé. En effet, l'Etat considère que ce n'est pas aux contribuables du pays de financer ce que d'autres ne veulent pas assumer localement. Equité républicaine oblige ! L'évolution de notre DGF est liée à notre effort fiscal.

Les aides du Conseil Départemental sont supprimées ou en tout cas évoluent vers l'accompagnement de projets plus structurants. La Dotation de Solidarité qui finançait hier l'achat de petits équipements, n'existe plus. La Dotation Communale d'Investissement disparaît aussi.

Le Conseil Départemental est en situation difficile, victime d'un effet de ciseau entre la baisse des dotations de l'Etat et une importante augmentation du RSA. La situation sera bientôt traitée mais il est fort peu probable que les anciens dispositifs soient remis en place.

Enfin depuis quelques années, nous bénéficions du Fonds Péréquation Intercommunale, un fonds de compensation reversé par l'intercommunalité. La Communauté de Communes de Seille et Mauchère, en 2016, n'est plus dans les conditions pour disposer de cette redistribution mise en place par l'Etat.

### **Une progression mesurée de la fiscalité et une politique d'économie**

Augmenter régulièrement la fiscalité n'est pas agréable tant pour ceux qui décident que pour ceux qui subissent, d'autant que les premiers sont aussi concernés quant il s'agit de payer. Néanmoins, cette politique, augmentée des effets de l'implantation dans la commune de nouvelles constructions et donc de nouvelles familles, ont fait passer le montant des contributions directes de 22 282 € en 2011 à 32 200 € en 2016. Il est bon de rappeler que les finances communales ne se basent que sur l'utilisation du sol et sur la nature des constructions.

Les taux 2016 ont été votés comme suit par le conseil municipal :

- Taxe sur le Foncier bâti	<b>5,91 %</b>	- Taxe d'habitation	<b>11,59 %</b>
- Taxe sur le foncier bâti	<b>14,21 %</b>	- Contribution Foncière des entreprises	<b>15,54 %</b>

Ces taux sont dans la moyenne des communes de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère.

Cette évolution nous laisse encore fragiles par rapport aux financements externes, notamment ceux de l'Etat, mais nous avons de très légères marges de manœuvre quand ceux-ci diminuent.

Nos efforts se concentrent aussi sur la maîtrise des dépenses. Depuis des années, les élus municipaux y sont attentifs. Sur tous les postes, la recherche de l'optimisation est la règle. Et cette année encore, l'équipe municipale s'est donné comme consigne la maîtrise des coûts. Deux postes seront retravaillés : les charges d'assurance et d'entretien de la photocopieuse, où quelques marges sont à trouver.

Néanmoins, les normes de sécurité nous ont imposé et nous imposent encore de nombreux travaux dans la salle des fêtes : changement de l'armoire électrique, dispositifs de signalisation des issues de secours, sécurisation électrique des volets roulants, alarme incendie, contrôle des hottes, téléphone de secours, ... soit un budget de plus de 2 500 €.

D'autre part, la bonne tenue du village dépend de chacun d'entre nous. Vous comprendrez que nous n'avons pas les moyens ni d'embaucher du personnel complémentaire ni de faire appel à des entreprises pour assurer la propreté et l'entretien du village. Votre civisme et votre respect des espaces publics sont indispensables à la qualité de notre environnement.

### **Un endettement maîtrisé ... mais une politique d'investissement en suspens pour 2016 et 2017**

Les élus communaux ont préféré la prudence dans le domaine de l'investissement. Nous terminerons l'opération avec l'entreprise ROUGIEUX de Lanfroicourt pour le remplacement des arbres malades voire morts et le réengazonnement du verger implanté sur la place communale. Je rappelle que cette opération

de 8 000 € a été enclenchée par la nécessité de remplacer les arbres et par l'opportunité d'une réserve parlementaire de 1 000 €.

L'endettement reste limité. La commune rembourse chaque année 3 700 € d'emprunt en capital et 2 860 € en intérêt qui correspondent aux travaux de voirie engagés en 2008 et en 2015. L'emprunt de 2008 a été renégocié pour mieux étaler les annuités. À cela il faut rajouter le remboursement de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine qui nous a accompagnés pour le financement de l'opération Rue du château. Cette opération sera soldée en 2017.

La prudence est d'autant plus de règle que la commune a été obligée de contracter une ligne de trésorerie en 2015 et celle-ci devra être soldée en 2017, voire renégociée. Nous devons reconstituer une trésorerie en propre, ce qui n'est pas simple, dans la mesure où les dotations dont nous bénéficions sont versées en décalage par rapport à nos dépenses.

**Démission d'un conseiller municipal** : Madame Isabelle CERUTTI a démissionné de ses fonctions au sein du conseil municipal.

**Assemblée générale d'ARC en SEILLE le 25 avril à 20h30 en mairie**, avec pour ordre du jour :

- Les activités de l'association,
- Le projet de mise en place d'un système de chauffage à l'église,
- Le renouvellement des membres du conseil d'administration et le devenir de l'association.

Cette assemblée générale est très importante pour l'Association et pour la gestion à venir de notre église et de notre chapelle.

**Assemblée générale de l'association de chasse de Arraye** : Vendredi 29 avril à 20 h 00 en mairie. Si vous êtes intéressé(e) par tout ce qui touche à la chasse et au fonctionnement d'une association de chasse, vous pouvez venir nous rejoindre et assister à l'assemblée générale.

### **Manifestations du Foyer Rural**

**Les Rats d'Auteur** : Samedi 30 avril à 20 h 30

**Concert gospel** : Samedi 11 juin à 20 h 30 en l'église d'Arraye, avec la chorale Gospel Mississippi L'initiatrice de ce concert, Myriam DENJEAN, proposera aussi une exposition sur le thème de l'esclavage et de l'Abbé Grégoire.

**Les 40 ans du foyer auront lieu le 18 juin** prochain avec le soir un repas convivial autour peut être du thème de la musique, ainsi qu'une exposition sur l'histoire de l'association et la mise à l'honneur de tous ses membres depuis le début de l'histoire du Foyer Rural.

**Brocante** : Dimanche 31 juillet 2016

**Mise en location de l'appartement communal (au dessus de l'école)** : l'appartement communal au dessus de l'école est actuellement disponible. Cet appartement de type F3 d'une surface de 65 m<sup>2</sup> comprend un salon séjour avec cuisine ouverte, deux chambres ainsi qu'un WC et une salle de bains. Chauffage individuel programmable. Le loyer mensuel est de 430 €. Pour tous renseignements, merci de vous adresser en mairie.